

Second Appel à projets 2009

Appel d'offres « fléché »

Pour la création de ressources pédagogiques :

- Modules ou ressources numériques en lien avec les thématiques issues du Grenelle-Environnement (3 sujets sont proposés)
- Pour le C2i ® niveau 2 métiers de l'environnement et de l'aménagement durables

~~~~~  
**A qui s'adresse le présent appel à projets ?**

Vous êtes enseignant-chercheur ou chercheur travaillant dans un des champs de l'environnement et/ou du développement durable.

Vous souhaitez donner à votre enseignement une envergure nationale voire internationale, et/ou vous souhaitez transférer vos savoirs et les résultats de vos travaux à d'autres enseignants.

Vous souhaitez vous impliquer dans des pédagogies innovantes et expérimenter dans votre enseignement des ressources et outils numériques développés par d'autres.

Vous acceptez de confronter et croiser ces savoirs avec d'autres champs disciplinaires.

**=> Vous êtes concerné par cet appel d'offres**

~~~~~  
Quels sont les projets attendus par UVED ?

L'Université Numérique Thématique « Université Virtuelle Environnement et Développement durable » (UVED) regroupe aujourd'hui 45 établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Elle a vocation à mutualiser les pratiques pédagogiques et les ressources pédagogiques numériques des établissements adhérents. Elle organise et finance également la production de ressources nouvelles pour les étudiants suivant des formations de niveau licence et master.

Aujourd'hui UVED compte dans son catalogue des ressources produites par les établissements adhérents qui sont mutualisées dans le cadre d'UVED d'une part, et 38 ressources numériques produites sur financement UVED livrées ou en cours de production d'autre part (voir le site UVED page « Appels d'offres et production/Ressources en cours de production » <http://www.uved.fr/index.php?id=455>).

Le présent appel d'offres vise :

A compléter et enrichir l'offre de formation UVED grâce à **la production de ressources pédagogiques nouvelles,**

A produire des ressources destinées à enrichir les modules produits ou en cours de production avec l'ajout de **Travaux dirigés numériques, d'études de cas, de TP virtuels...**

Les publics cibles des ressources UVED sont :

Les **étudiants de l'enseignement supérieur** : qu'ils soient inscrits dans des universités ou des écoles d'ingénieurs (niveau L et M, ainsi que les filières professionnalisantes).

Les **enseignants du secondaire et du supérieur et les formateurs de formateurs.**

Les ressources développées par UVED ont vocation à être utilisées pour la formation initiale en complément des enseignements en présentiel. Elles pourront, le cas échéant, être également utilisées en formation continue (selon les modalités prévues par le règlement intérieur d'UVED).

Les propositions de création de ressources pédagogiques faites à UVED pourront concerner :

Des **modules numériques de formation**, qui sont des cours complets, scénarisés et médiatisés, incluant des activités (exercices, quizz, problèmes) et correspondant à un volume horaire de 25 à 30 heures d'équivalent présentiel.

Des **ressources pédagogiques** numériques, dites "de granularité plus fine" : collections d'études de cas, de problèmes ou exercices, de travaux pratiques. L'objectif est ici de donner aux enseignants des outils pour enrichir leur enseignement, faire pratiquer les étudiants et faire toucher du doigt la complexité des études en EDD.

Des **jeux de rôles** visant à l'apprentissage du rôle des acteurs et à la prise de conscience des intérêts multiples et des "**Cartes d'apprentissage**" qui permettent à l'apprenant, dans un contexte virtuel complexe et face à un problème donné, de connaître l'état de ses connaissances et de situer le module dans les différents champs disciplinaires adjacents.

Le travail de terrain et le travail de groupes sont des techniques « classiques » présentant un intérêt fort dans le contexte de l'EDD. Si ces méthodes peuvent être envisagées directement en présentiel pour certains modules, des alternatives entièrement ou partiellement à distance peuvent être proposées dans le cadre des modules UVED.

Plus généralement, **l'innovation pédagogique** sera fortement incitée et favorisée ; les équipes auteurs sont donc invitées à proposer tout projet pédagogique qui contribue à enrichir la formation en EDD et à rénover les pratiques pédagogiques.

Un des critères d'éligibilité des propositions soumises est la pluridisciplinarité. Seront ainsi sélectionnées les propositions concernant des ressources dont le contenu est pluridisciplinaire. En outre, seront favorisées les ressources modulables, susceptibles de viser des publics divers et de s'intégrer dans différents types de formation.

Un autre critère important est **la facilité de réutilisation de tout ou partie de la ressource produite** par des formateurs qui ne sont pas auteurs du module. Il devra notamment être possible d'extraire de la ressource des "grains pédagogiques" (illustration, étude de cas, chapitre, ...), qui pourront par la suite être utilisés dans des contextes différents (avec référence aux auteurs du grain).

Afin de faciliter cette réappropriation des ressources pédagogiques par d'autres enseignants (dans un cadre respectant le droit des auteurs initiaux, et notamment le fait qu'ils doivent être cités), **ne seront**

éligibles au présent appel d'offres que les ressources "granularisées" :

- soit intrinsèquement constituées de "grains pédagogiques fins" (collection de TD, TP, étude de cas,...),
- soit constituées de contenus divers au sein desquels des grains pédagogiques extractibles ont été identifiés dès la phase de définition du projet (illustrations, ...),
- soit découpées en différentes parties constituant autant de grains pédagogiques.

Il est demandé au(x) porteur(s) de projet de travailler sur cette dimension avec beaucoup d'attention, que ce soit pour des projets de module « classique » ou pour des propositions « d'objets numériques » plus « petits ».

De même, il est demandé au(x) porteur(s) de projet d'identifier de manière aussi précise que possible les usages qui seront faits de la ressource pédagogique produite. En effet, la politique d'UVED est d'accorder la **priorité aux projets qui répondent à des besoins avérés** et qui présentent une probabilité élevée d'être utilisés par un public relativement important. L'identification des cursus, établissements, contextes dans lesquels la ressource devrait être utilisée constitue donc un élément fort du dossier.

Enfin, les projets présentés devront l'être par une **équipe auteurs issue de plusieurs établissements**. (Hormis pour les projets de ressources de granularité fine).

Chaque ressource pédagogique produite, selon sa nature, comporte une partie « **Cours** » ou « **Contenu** » et une partie « **Kit pédagogique** » qui définit les activités liées à la ressource (exercices ou TD, auto-évaluations, documents complémentaires,...). Sauf cas particulier¹, les ressources produites sur financement UVED seront déclarées :

- . En **accès libre** (ouvertes au monde entier) pour la partie « Cours » ou « Contenu »,
- . En **accès partagé** (à l'ensemble des enseignants des établissements adhérents à UVED, et à leurs étudiants via les ENT) pour le module complet comprenant la partie « Cours » et le « Kit pédagogique ».

A- Les sujets « Grenelle environnement »

Les projets de ressources pédagogiques recherchées ici ont un double objectif :

-Elles sont destinées à être utilisées en formation initiale pour des étudiants de l'enseignement supérieur de diverses filières :

Universités

Écoles d'ingénieurs

Écoles d'architecture

Formations supérieures courtes : BTS, IUT, Licence Pro

-Elles sont également destinées à être utilisées en formation continue pour des professionnels en poste au sein de collectivités locales, dans des bureaux d'études ou des entreprises travaillant dans les domaines concernés.

Les projets attendus visent à la production de modules ou de ressources pédagogiques qui ont été pensés et rédigés en réponse aux priorités fixées par « le Grenelle environnement » et plus particulièrement aux chantiers prospectifs mis en place par le ministère :

Chantier 1 : Bâtiments neufs publics et privés.

Chantier 2 : Logements sociaux et rénovation urbaine.

Chantier 3 : Bâtiments existants.

¹ Dans certains cas particuliers, la partie Cours pourra être déclarée en accès partagé, par décision du Conseil d'Administration d'UVED, suite à la demande justifiée des auteurs dès la phase de réponse à l'appel d'offres.

- Chantier 9 : Urbanisme.
- Chantier 10 : Énergies renouvelables.
- Chantier 24 : Institutions et représentativité des acteurs.
- Chantier 25 : Entreprises et RSE.
- Chantier 28 : Collectivités exemplaires.

Ainsi UVED se propose de financer la production de ressources choisis parmi les trois thèmes suivants :

- . **Bâtiment et développement durable.**
- . **Énergies renouvelables : enjeux, filières et mise en œuvre.**
- . **Gestion éco-responsable des administrations et des collectivités.**

Le contenu de ces projets, au moins dans ses grandes lignes, est défini dans les fiches données ci dessous.

Fiche descriptive : Bâtiments et développement durable.
Exposé du contexte
L'urbanisation de territoires intégrant le développement de politique de développement et d'aménagement durable dans une commune pose un certain nombre de questions. A ces questions, il convient d'apporter des réponses en tenant compte de la globalité de la problématique et des réalités socio économiques du territoire considéré.
Contenus envisagés du ou des modules
<p>Cette (ou ces) ressources considèreront aussi bien la construction d'habitats individuels que celle d'habitats collectifs labélisé HQE (maison passives, habitat peu gourmand en énergie...), mais aussi l'amélioration des performances énergétique lors de la rénovation du bâti ancien. Loin de donner des « recettes » pour la mise en place de tels projets, le contenu de ce module laissera clairement apparaître que les réponses à donner sont spécifiques au territoire où elles devront être mises en œuvre et sont le résultat d'une étude multiparamétrique où les dimensions environnementales, économiques, sociales et industrielles devront être prises en compte et croisées.</p> <p>Ce module devra aborder les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -choix des sites constructibles -le lotissement (exemple d'un projet réalisé) -le logement social vers une nouvelle ingénierie : l'exemple de programmes en cours -l'expertise des procédés de construction et l'évaluation des résultats -nouvelles perspectives : matériaux et construction -problématiques juridiques (code des marchés, garanties décennales ...) -efficacité énergétique
Mots clés
Habitat passif, bâti neuf, rénovation du bâti ancien, économie des flux, matériaux de construction, procédé de construction, efficacité énergétique, HQE, gestion de projet EDD, économie de la construction, habitation individuelle, lotissement , équipements énergétiques, sources d'énergie

Fiche descriptive: Énergies renouvelables : enjeux, filières et mise en œuvre.

Exposé du contexte

Le choix d'une filière énergétique, que ce soit pour une habitation individuelle, un habitat collectif ou un équipement municipal, a des conséquences importantes et sur le long terme pour une municipalité, pour un particulier ou un bailleur.

Le prix de l'énergie aujourd'hui est aussi un des paramètres à considérer dans le choix de la filière. Le prix du pétrole ayant atteint de tels niveaux de prix, que le choix de filières alternatives devient une nécessité. Ces évolutions rapides induisent donc des besoins de formation importants.

Les avancées technologiques, scientifiques, réglementaires et industrielles font que les énergies renouvelables et la maîtrise de la demande offrent aujourd'hui des perspectives envisageables pour des municipalités comme pour les particuliers.

Pour une collectivité, le choix de telles filières doit s'intégrer dans une politique globale cohérente et également considérer les ressources locales. A chaque territoire correspond une réponse spécifique résultat d'une étude rigoureuse et approfondie du contexte local.

Pour autant, afin de pouvoir faire le choix le plus approprié pour un territoire, une connaissance approfondie des solutions et de la manière de les mettre en œuvre est indispensable.

Contenus envisagés du ou des modules

a- La maîtrise de la demande d'énergie : état des lieux et perspectives

Gisements techniques et économiques, programmation d'actions locales concertées : vers des politiques locales de la demande d'énergie. Module généraliste, il devra offrir un panorama exhaustif des solutions possibles.

b- Les énergies renouvelables : état des lieux et perspectives.

Module généraliste, il devra offrir un **panorama exhaustif** des solutions possibles en terme d'énergies renouvelables. Ne devant pas être un module catalogue, ce module devra développer les contextes dans lesquelles ces solutions sont applicables, les freins possibles et les **paramètres sociaux, environnementaux et économiques** à considérer.

c- La mise en place de filière énergétique renouvelable et de la maîtrise de la demande d'énergie sur un territoire : paramètres à considérer pour le choix de la filière mise en place (solaire, biomasse, éolien, géothermie, éclairage efficace, isolation par l'extérieur, hydroélectrique,).

Ce module devra s'articuler autour de deux axes principaux : les **aspects technologiques** et les **aspects économiques** au sens large. Seront abordées aussi bien les solutions pour l'habitat individuel que pour l'habitat collectif ou les bâtiments à usage professionnel.

d- L'énergie éolienne sur un territoire : méthodologie pour l'installation d'éoliennes.

Uniquement axé sur l'énergie éolienne, ce module détaillera la méthodologie de développement des projets éoliens, de la phase de réflexion initiale à la réalisation finale.

e- la filière solaire photovoltaïque

Ce module présentera le potentiel de cette filière, ses applications autonomes et raccordées au réseau de distribution d'électricité, et les enjeux liés au cycle de vie des panneaux photovoltaïques

Mots clés

Énergies renouvelables, maîtrise de la demande d'énergie, filières énergétiques, développement local, énergie éolienne, géothermie, énergie solaire, développement de filière locale, gestion de projet, photovoltaïque.

Fiche descriptive : Gestion éco responsable des administrations et des collectivités.

Exposé du contexte

Les activités des administrations sont génératrices de flux (énergétique, matières premières ou manufacturées, ressources...) ayant un fort impact environnemental. Une diminution significative de ces flux et/ou de l'impact environnemental qu'ils induisent, ne peut passer que par des modes de gestion et des approches sensiblement différents, que ce soit pour les achats mais aussi dans les méthodes de travail.

Les collectivités possèdent, quant à elles, des compétences et responsabilités majeures en matière d'environnement : approvisionnement en eau potable, traitement des eaux usées, collecte et traitement des déchets, préservation de la qualité de l'air, gestion du foncier bâti et non bâti, espaces naturels régionaux...

Contenus envisagés du ou des modules

Un ou deux modules sont ici envisagés, correspondant à un volume horaire total de 30 à 50 h en équivalent enseignement présentiel.

Ces modules devront intégrer les notions suivantes :

Politique d'achat favorisant les écoproduits,

Politique de réduction de la consommation des fluides (eau énergie...)

Réduction de la consommation du papier

Amélioration de la gestion des déplacements

Préservation de la biodiversité dans les différents biotopes présents sur un territoire

Préservation des ressources et des milieux naturels

...

Ce ou ces modules devront développer les méthodologies de conduite de projet visant à mettre en place des gestions éco responsables ainsi que les bases méthodologiques pour la mise en place d'un agenda 21.

Une base méthodologique pour l'établissement de cahiers des charges pour les appels d'offre de marché public.

Enfin les aspects concertation et éducation à l'environnement et au développement durable devront être abordés.

Les apprenants suivant ces modules devront être à même, de mettre en place une gestion éco responsable tenant compte des spécificités des contextes sociaux économiques de leur administration ou de leur territoire.

Mots clés

Eco gestion, développement et aménagement durable, collectivités locales, administration, gestion des flux, ressources naturelles, biodiversité, code des marchés publics, appel d'offres, agenda 21, concertation

~~~~~

## **B- Le C2i ® niveau 2 Métiers de l'Environnement et de l'Aménagement Durables.**

UVED est en charge de développer des ressources pour le C2i® niveau 2, "Métiers de l'environnement et de l'aménagement durables", actuellement proposé en complément de nombreux Master. Voir en annexe l'extrait du Bulletin officiel n° 11 du 13 mars 2008, concernant le C2i Niv 2 MEAD

Les projets de ressources proposés devront pouvoir être utilisée par la plus large communauté d'étudiants possible.

Ces propositions, répondant impérativement aux objectifs du C2i® niv MEAD et à son référentiel, devront donc être le plus générique possible. Des études de cas, applications, exercices, spécifiques à des filières précises pourront également être proposées, pour enrichir les ressources génériques.

### **Référentiel national du C2i® niveau 2 « Métiers de l'environnement et de l'aménagement durables »**

#### **A - Compétences générales et transversales liées à l'exercice des métiers de l'environnement et de l'aménagement durables**

| <b>Domaines</b>                                                                                                                     | <b>Compétences</b>                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>A - Déontologie et aspects juridiques liés à l'usage des TIC dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement durables</b> | 1. Respecter les obligations d'accès aux données environnementales ainsi que les droits d'usage associés                                                         |
|                                                                                                                                     | 2. Respecter la législation sur la protection des œuvres numériques, des bases de données et des logiciels.                                                      |
|                                                                                                                                     | 3. Mettre en œuvre les obligations légales et les recommandations de la CNIL et du CNIS.                                                                         |
|                                                                                                                                     | 4. Adopter un comportement responsable vis à vis des obligations générales et professionnelles et des règles déontologiques et éthiques liées à l'usage des TIC. |

#### **B - Compétences et savoirs spécifiques et instrumentaux nécessaires à l'intégration des TIC dans les pratiques professionnelles des différents métiers de l'environnement et de l'aménagement durables**

| <b>Domaines</b>                                         | <b>Compétences</b>                                                                                               |
|---------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>B1 : Travail collaboratif et échanges de données</b> | 1. Adapter des ressources d'origines différentes afin de les mutualiser, de les exploiter ou de les transmettre. |
|                                                         | 2. Gérer le cycle de vie des documents et leurs versions.                                                        |
|                                                         | 3. Contribuer à un projet collaboratif professionnel en mettant en œuvre les bonnes pratiques.                   |
|                                                         | 4. Animer un projet collaboratif professionnel                                                                   |

| <b>Domaines</b>                                                               | <b>Compétences</b>                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>B2 : Méthodologie documentaire, recherche, évaluation et référencement</b> | 1. Identifier les sources d'informations juridiques, scientifiques, techniques et citoyennes du domaine. |
|                                                                               | 2. Rechercher des informations dans des bases de données juridiques, scientifiques et techniques.        |
|                                                                               | 3. Évaluer la pertinence des résultats d'une recherche.                                                  |
|                                                                               | 4. Mettre en œuvre une veille documentaire.                                                              |
|                                                                               | 5. Organiser l'information retenue pour la rendre disponible.                                            |

| Domaines                                                                             | Compétences                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>B3 : Collecte, analyse, traitement des données et validation de l'information</b> | 1. Reconnaître la structure d'une base de données et les différents types de données associées.  |
|                                                                                      | 2. Décrire une chaîne de traitement de données et identifier les outils adaptés à ce traitement. |
|                                                                                      | 3. Consulter, analyser, extraire, produire des données.                                          |
|                                                                                      | 4. S'assurer de la validité technique et thématique des informations collectées ou produites.    |
|                                                                                      | 5. Utiliser les données et les outils TIC dans un processus d'aide à la décision.                |

| Domaines                                              | Compétences                                                                                            |
|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>B4 : Restitution, diffusion de la connaissance</b> | 1. Se référer aux normes et standards relatifs à l'édition et à la diffusion des documents numériques. |
|                                                       | 2. Se conformer aux règles de sémiologie en usage pour produire des documents graphiques.              |
|                                                       | 3. Concevoir et réaliser des supports de communication adaptés au public visé.                         |

Aujourd'hui seule la **partie B2 du référentiel** est couverte par des projets en cours de production. Un projet couvrant la partie A du référentiel est actuellement en attente d'évaluation, nous conseillons aux équipes souhaitant déposer un projet de se reporter au site UVED pour situer leurs proposition par rapport aux ressources en cours de production.

~~~~~

Comment répondre à cet appel à projets ?

Les dossiers de réponses au présent appel à projets sont à remettre avant le 30 octobre 2009 par courrier électronique à laurent.rivet@agrocampus-ouest.fr.

Les projets doivent être rédigés en remplissant le formulaire mis à disposition des équipes auteurs candidates

Les conditions pour vous positionner sur cet appel d'offres sont simples :

- 1 - L'établissement porteur du projet peut ne pas être adhérent à UVED. Les partenaires du projet peuvent, eux, également ne pas être adhérents à l'UNT UVED ² En cas d'acceptation du projet il sera demandé à l'établissement porteur s'il n'est pas adhérent à UVED, d'adhérer, pour qu'il puisse percevoir la subvention.
- 2 - L'établissement porteur sera l'établissement en charge de gérer le budget alloué au projet.
- 3 - Le porteur du projet doit avoir clairement identifié la cellule de production technique du module (ou de la ressource de cours). Généralement, il s'agit du service TICE de l'établissement porteur, mais cette cellule de production peut être librement choisie par le porteur, en accord avec la direction de son établissement.
- 4 - Le projet doit être déposé avec l'accord du directeur ou président de l'établissement porteur, l'accord de la cellule technique de production et l'accord des auteurs impliqués.

² La liste des Universités, grandes écoles et établissements de recherche membres d'UVED est disponible sur le site www.uved.fr. Sont considérés comme partenaires tous les établissements qui s'impliquent dans la création de ressources pédagogiques numériques, en partenariat avec un ou plusieurs établissements adhérents à UVED.

Il est vivement conseillé aux équipes auteurs candidates de se référer aux cahiers des charges technique et pédagogique pour la rédaction du projet. Ces documents sont disponibles sur le portail UVED, rubrique "Appel d'offres et production" > " Cahiers des charges".

Il est également nécessaire de situer les propositions de création de ressources nouvelles par rapport à l'existant (ouvrage numérique UVED introductif aux sciences de l'environnement et au développement durable, modules UVED livrés ou en cours de production, modules mutualisés au sein d'UVED, ressources accessibles librement dans les autres UNT,...).

L'équipe projet UVED est à votre disposition, durant toute la phase de montage du projet, pour vous aider à formaliser le dossier de candidature :

**Recherche de partenaires pour compléter l'équipe auteurs,
Positionnement par rapport à l'existant,
Identification de la cellule de production,
Compréhension des cahiers des charges technique et pédagogique
...**

N'hésitez pas à contacter Laurent Rivet avant de soumettre votre dossier :

Adresse mail : laurent.rivet@agrocampus-ouest.fr
Téléphone : 02 23 48 54 93
Fax : 02 23 48 55 35
Adresse postale : UVED / Agrocampus Ouest
Bâtiment 4 Salle Linné
65 route de Saint Briec
CS 84215
35042 Rennes cedex

~~~~~  
**Et ensuite...**

### **Acceptation**

Les projets déposés à l'appel d'offres sont examinés par les groupes technique, pédagogique et audio visuel (pour les propositions de ressources audio visuelles) d'UVED, chargés d'examiner leur conformité au cahier des charges. Ils sont ensuite évalués par le Conseil Scientifique d'UVED<sup>3</sup>, qui juge leur qualité scientifique et pédagogique ainsi que leur adéquation par rapport aux priorités de l'appel d'offres. Le CS peut éventuellement demander des compléments d'information, des modifications du projet ou l'adjonction de partenaires supplémentaires. Il transmet son avis au Conseil d'Administration d'UVED, qui décide en dernier ressort de l'acceptation des projets et des financements alloués.

### **Calendrier de production**

La production de ressources pédagogiques financées par UVED fait l'objet de convention de partenariat passée entre l'établissement support de la gestion financière d'UVED (l'Université de Rennes 1) et l'établissement porteur du projet, dit établissement "producteur délégué". La production s'effectue selon le calendrier suivant :

1. A réception du projet de convention de partenariat, l'établissement producteur délégué dispose d'un délai de deux mois pour signer cette convention et la retourner. Passé ce délai, le CA se réserve le droit de revenir sur son accord de financement de la ressource pédagogique.
2. La convention de partenariat entre en vigueur après signature des deux parties. Elle spécifie la date limite de livraison de la ressource produite (cours et kit pédagogique), cette date étant déterminée sur la

---

<sup>3</sup> Ce Conseil Scientifique est constitué d'experts reconnus, appartenant aux différents champs de l'environnement et du développement durable. La liste des membres du CS est disponible sur le site d'UVED.

base d'une durée de production de 15 mois, comptée à partir de la date de notification de l'acceptation du projet. Le délai de production peut être porté à 18 mois, sur demande motivée du porteur du projet. L'échéancier prévu accompagné des éventuelles raisons d'une demande de rallonge de délai doivent alors figurer dans la réponse à l'appel d'offres.

3. Durant toute la durée de production, l'équipe projet et les groupes de travail apportent conseils et assistance aux auteurs. L'objectif est ainsi d'aider autant que nécessaire le processus de production.

4. A la livraison de chaque ressource pédagogique produite, le porteur du projet doit adresser un courrier au président du CA certifiant que la ressource livrée est libre de tout droit. L'avis de labellisation du module doit intervenir dans un délai de 2 mois suivant la livraison (cf. procédure définie ci-dessous).

Le paiement s'effectue selon la répartition suivante :

- . 30% du budget versé à la signature de la convention,
- . 50% du budget versé à la labellisation du module conforme aux attentes,
- . 20% du budget versé si le délai est respecté et après réception du bilan financier, du compte rendu d'exécution et de la fiche descriptive de la ressource. Si le délai n'est pas respecté, seuls 10% sont versés et le porteur perd donc 10% du budget.

### **Procédure de labellisation**

UVED accorde une grande importance à ce que les ressources pédagogiques produites soient de qualité et a mis en place un processus rigoureux de labellisation pour garantir cette qualité. Concernant les ressources financées par UVED, ce processus est conduit sous la responsabilité du Conseil Scientifique, avec avis d'experts externes et avis des groupes technique et pédagogique. A l'issue de ce processus, trois types d'avis peuvent être émis :

- . La ressource est acceptée en l'état ;
- . La ressource est acceptée sous réserve de modifications, avec report de 2 mois de la date limite de livraison;
- . La ressource est refusée car inacceptable en l'état et demande de modifications majeures. Dans ce cas, le versement des 50 % de financement est reporté jusqu'à examen d'une nouvelle version et reprise du processus de labellisation par le CS ; les 10 % versés au titre du respect des délais de production sont définitivement perdus pour le porteur du projet.

~~~~~

Annexes

1-Modèles de financements incitatifs pour la production de ressources numérique pédagogique UVED

Les modèles de financement sont donnés à titre indicatif et il appartient à chaque porteur de projet de présenter et justifier le budget demandé. Le montant accordé sera décidé par le conseil d'administration d'UVED, sur avis du Conseil Scientifique et en référence aux 4 modèles ci-dessous. Le choix entre l'un ou l'autre des modèles de financement dépend de 2 critères :

- . la durée du module produit
- . le niveau d'interactivité et de scénarisation du module ; un module correspondant à une durée courte pourra ainsi se voir accorder un financement plus important si il justifie d'une forte plus value pédagogique.

	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4
Conception - scénarisation				
- Investissement du coordonnateur du module	1 300,00	1 000,00	800,00	500,00
- Rémunération des auteurs, charges comprises (enseignants, contractuels et intervenants extérieurs) - Droit d'auteur	7 500,00	4 200,00	3 000,00	1 600,00
Développement - réalisation				
- Salaires correspondant au temps d'ingénierie pédagogique et multimédia pour le développement (charges comprises : 40%)	9 000,00	5 500,00	4 500,00	2 500,00
- Achat de ressources et droits				
Frais annexes				
Frais de déplacement	1 200,00	700,00	200,00	
Frais de gestion établissement 5%	1 000,00	600,00	500,00	400,00
TOTAL	20 000,00	12 000,00	9 000,00	5 000,00

2- Documents officiels à consulter :

a- Bulletin officiel n° 11 du 13 mars 2008

Création du certificat informatique et internet (C2i®) niveau 2 «métiers de l'environnement et de l'aménagement durable»

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux présidentes et présidents d'université ; aux directrices et directeurs des grandes écoles

<http://www.education.gouv.fr/bo/2008/11/ESRT0800062C.htm>

b- Bulletin officiel n° 8 du 19 février 2009

Expérimentation du C2i® niveau 2 «métiers de l'environnement et de l'aménagement durables»

Référentiel national du C2i® niveau 2 « Métiers de l'environnement et de l'aménagement durables »

<http://www.education.gouv.fr/cid23773/esrt0900050c.html>